

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p>Extrait du registre des arrêtés De la commune D'USSON EN FOREZ</p>	<p>Arrêté n° AV2025-46 du 21 juillet 2025 Interdisant la circulation rue Poncetton Du croisement de l'avenue Jean Dupret jusqu'à l'avenue de la Gare</p>
--	---	--

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise FOUGEROUSE TP en date du 21 juillet 2025 qui doit intervenir sur la rue Poncetton afin de pouvoir procéder à des travaux de réparation du réseau de chaleur ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite sur la rue Poncetton du croisement de l'avenue Jean Dupret jusqu'à l'avenue de la Gare du 22 au 23 juillet 2025.

ARTICLE 2 : Il sera mis en place un itinéraire de déviation via l'avenue Jean Dupret.

ARTICLE 3 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise FOUGEROUSE TP.

ARTICLE 4 : La Mairie et l'entreprise sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à

- L'entreprise FOUGEROUSE TP
- La gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château

Fait à USSON EN FOREZ le 21 juillet 2025

Le Maire,
Hervé BEAL

